AIDE A L'ACHAT D'UN VELO PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres propose **une aide à l'achat de vélo ouverte à tous les habitants de son territoire, sans condition de ressources.** E**lle concerne l'achat de vélos neufs ou d'occasion, y compris les vélos classiques, à assistance électrique, cargo, tricycles ou encore adaptés aux personnes à mobilité réduite.**

Montant de l'aide :

10 % du prix HT pour un vélo classique, dans la limite de 50 € ;

10 % du prix HT pour un vélo à assistance électrique, dans la limite de 125 € ;

40 % du prix HT pour un vélo adapté aux personnes à mobilité réduite, dans la limite de 500 €.

Conditions pour bénéficier de l'aide :

Résider dans l'une des 36 communes de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ;

Une seule aide par foyer, sauf pour une seconde demande concernant un vélo adapté PMR ;

Déposer la demande dans les deux mois suivant l'achat (ou avant l'achat dans certains cas) ;

Réaliser l'achat entre le 6 février 2025 et le 31 décembre 2026.

Cette aide est accordée dans la limite du budget disponible.

Pour accéder au formulaire de demande 2025-2026 : https://cc-paysdelumbres.fr/fr/vivre-et-habiter/mobilites-durables/aides-a-l-achat-d-un-velo/_comment-beneficier-de-l-aide/Dossier_suvbention_vélo%202025-2026.pdf

https://cc-paysdelumbres.fr/fr/vivre-et-habiter/mobilites-durables/aides-a-l-achat-d-un-velo

Communauté de communes du Pays de Lumbres:
1 chemin du Pressart
62380 - Lumbres
http://www.cc-paysdelumbres.fr/